

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 25/11/2022  
Reçu en préfecture le 25/11/2022  
Publié le 25/11/2022  
ID : 074-247400682-20221011-2022\_155-DE

N° 2022-155

**OBJET :**

*Création d'un circuit du patri-  
moine à La Baume – Versement  
d'un fonds de concours à la  
commune*

L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 octobre 2022

Présents :

Mmes VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.  
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....24  
pour : .....24  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procuration a été donnée par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire du projet communal de création d'un circuit du patrimoine à La Baume avec 3 sites particuliers mis en valeur sur des pancartes à destination des visiteurs (église, chapelle de Promerat et grotte de Notre Dame de Lourdes). Il précise que le coût du projet est de 4 500 € HT et propose, suite à l'avis favorable du bureau communautaire, d'apporter un fonds de concours pour cette opération à hauteur de 50 % de son montant HT (2 250,00 €), ce qui possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la commune.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- décide de verser un fonds de concours de 2 250 € à la commune de La Baume pour le projet de création d'un circuit du patrimoine,
- accepte le plan de financement suivant :

▫ fonds de concours investissement	2 250,00 euros
▫ F.C.T.V.A. commune	885,82 euros
▫ Autofinancement commune	2 264,18 euros
▫ TOTAL	5 400,00 euros
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Reçu en Préfecture  
Le : .....  
Publié ou notifié  
Le : .....

